

**INVENTAIRE DES CHALETS D'ALPAGE**

<b>INTITULE DU STAGE</b>	<b>2 CHARGE(E)S DE MISSION « inventaire des chalets d'alpage de la communauté de communes Cœur de Maurienne Arvan »</b>
<b>CONTEXTE ET OBJECTIFS</b>	<p>La communauté de communes Cœur de Maurienne Arvan (3CMA) est un EPCI regroupant 14 communes de la vallée de la Maurienne, pour une population de 14 542 habitants.</p> <p>La collectivité souhaite réaliser un inventaire des chalets d'alpage de ses communes membres, dans le cadre de l'élaboration de son PLUi-HD. Cet inventaire, lorsqu'il est annexé au document d'urbanisme, peut servir d'outil de gestion du droit à restaurer, en délimitant des ensembles concernés ou en élaborant un cahier des charges guidant les projets de réhabilitation. Il sert en outre de support à toute demande d'intervention sur le bâti d'alpage dans le cadre d'une présentation à la Commission Départementale de la Nature, du Paysage et des Sites (CDNPS). Il fournit enfin, à un instant donné, l'état des lieux des bâtis d'alpage présents sur un territoire, qui permet de rendre compte d'éventuelles transformations (dégradations ou restaurations) au cours du temps.</p> <p>L'Observatoire des territoires de la Savoie a repéré sur le territoire de la 3CMA 415 chalets d'alpage dont le bâti est encore existant, ainsi que 164 chalets en ruine. Ce repérage étant effectué uniquement sur une base cartographique, selon des critères d'altitude, de type d'accès, d'isolement ou d'environnement, une vérification de terrain s'avèrera nécessaire afin de déterminer s'il s'agit bien de chalets d'alpage.</p> <p>Sous la responsabilité hiérarchique du Directeur des services techniques et de l'aménagement et sous la supervision de la chargée de mission PLUi-HD, les stagiaires seront chargés de la réalisation de cet inventaire dans l'ensemble des communes volontaires de la 3CMA, soit pour constituer un premier recensement, soit pour l'actualiser.</p>
<b>MISSIONS PRINCIPALES ET ACTIVITES DU STAGE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise de connaissance de la méthodologie de caractérisation des chalets d'alpage (analyse documentaire et échanges avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Savoie ou la Direction Départementale des Territoires par exemple) ;</li> <li>- Structuration d'une base de données cartographique et du formulaire d'enquête. Chaque bâtiment repéré fera l'objet d'une analyse historique, patrimoniale et typologique des bâtis afin de confirmer qu'il s'agit bien d'un chalet d'alpage, et d'une description sur la base d'un ensemble de critères à préciser (type d'habitation, voie d'accès, aspect général, état, milieu environnant, équipement et utilisation etc.).</li> <li>- Organisation d'un plan de visite des sites (suivant la durée du stage, tous les sites ne pourront probablement pas être visités ; il s'agira de proposer une priorisation pour cette enquête) ;</li> <li>- Visites et analyse des bâtis ;</li> <li>- Traitement des données et élaboration d'une fiche individualisée pour chaque bâtiment identifié comme chalet d'alpage.</li> </ul>
<b>EXPERIENCES REQUISES</b>	Première expérience dans le domaine de l'aménagement du territoire appréciée.
<b>NIVEAU DE QUALIFICATION</b>	Licence 3 à Master 1 en géographie, aménagement du territoire, urbanisme ou architecture.

<b>COMPETENCES RECHERCHEES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autonomie et rigueur</li> <li>- Aptitude au travail de terrain</li> <li>- Connaissance en enquêtes, observations et analyses de terrain</li> <li>- Maitrise des outils numériques (base de données, SIG)</li> <li>- Capacité de synthèse et de rédaction</li> </ul>
<b>CONDITIONS D'EXERCICE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Durée 2 à 3 mois, à partir de mai 2024 (selon les calendriers universitaires)</li> <li>- Stage basé à Saint-Jean-de-Maurienne, possibilité de logement sur place, pris en charge par la collectivité</li> <li>- Gratification mensuelle</li> <li>- Déplacements sur l'ensemble du territoire, dont en partie à pied, de nombreux chalets n'ayant pas d'accès carrossable</li> <li>- Permis B indispensable</li> <li>- Véhicule de service pour les déplacements sur le terrain, possibilité de recours au véhicule personnel défrayé (de manière exceptionnelle en cas d'indisponibilité des véhicules de service)</li> </ul>
<b>CONTACT</b>	Renseignements auprès de : Célia Coronel - Service urbanisme PLUi-HD <a href="mailto:celia.coronel@3cma73.com">celia.coronel@3cma73.com</a> 04 58 81 14 02
<b>POUR POSTULER</b>	Envoyer CV + Lettre de motivation à Célia Coronel avant le 30/03/2024